



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-troisième session

Rome, 9-13 juillet 2018

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LA FAO ET LES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE DEPUIS LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES EN 2016

Résumé

Le présent document d'information complète les informations du document publié sous la cote COFI/2018/7 sur la gouvernance de la pêche à petite échelle et de la pêche artisanale, en apportant des exemples supplémentaires d'activités et de réalisations dans lesquelles se sont investis la FAO, les gouvernements, les acteurs de la pêche artisanale et d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) depuis la trente-deuxième session du Comité en 2016. Il attire l'attention sur la nécessité de mobiliser des fonds extrabudgétaires au titre du *programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale) afin d'appuyer le rôle de la FAO dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/cofi/fr.



I. INTRODUCTION

1. La pêche artisanale, si on prend en compte l'ensemble des activités tout au long de la filière – avant, pendant et après capture – dans les eaux marines et continentales, joue un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et pourrait permettre d'éradiquer la pauvreté, d'assurer un développement équitable et d'utiliser durablement les ressources. Elle représente à peu près la moitié des prises mondiales et emploie plus de 90 pour cent des pêcheurs et autres travailleurs du secteur halieutique au niveau mondial, dont environ la moitié sont des femmes. Toutefois, ce type de pêche tend à ne pas être correctement pris en compte, tant en matière de gestion des ressources que du point de vue du développement social et économique plus large. Les Directives sur la pêche artisanale, approuvées par la trente et unième session du Comité, en 2014, ont été élaborées de manière participative afin de remédier à cette situation¹.
2. La mise en œuvre de ces directives à l'échelon local et national, avec l'appui des processus stratégiques et d'élaboration des politiques régionaux et mondiaux, améliorera la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté et à la viabilité des moyens d'existence. La FAO, en collaboration avec ses Membres, des organisations régionales et d'autres partenaires, appuie les efforts visant à intégrer les Directives sur la pêche artisanale et à les mettre en œuvre, principalement par l'intermédiaire du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale.
3. Ce programme-cadre remplit une fonction essentielle de création de synergies, de renforcement des partenariats et de génération de valeur ajoutée en intégrant les principes des Directives sur la pêche artisanale dans les politiques et stratégies, ainsi que dans les initiatives existantes et prévues des gouvernements et des partenaires au niveau national, régional et mondial. Il favorise la création d'outils et de capacités nécessaires à la mise en œuvre au niveau local et national. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale a également fortement contribué à permettre à la FAO d'appuyer les processus régionaux d'élaboration de politiques, qui sont importants pour servir de base à la mise en œuvre nationale de ces directives et de leurs effets à l'échelon local. La décision de cibler le niveau régional a été stratégique pour optimiser les effets en utilisant les ressources disponibles et les avantages comparatifs de la FAO.
4. Outre les organisations d'acteurs du secteur de la pêche artisanale, notamment les organisations de la société civile apportant un appui, qui ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale, au fil du temps, d'autres partenaires ont appuyé plus activement la durabilité de la pêche artisanale, et la promotion et l'utilisation des Directives sur la pêche artisanale pour orienter leurs investissements et initiatives. Ces partenaires comprennent notamment les donateurs bilatéraux, les ONG, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les fondations.
5. Les activités et réalisations faisant l'objet de ce document sont présentées conformément aux quatre composantes interdépendantes du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale:
 - sensibilisation: produits de connaissances et diffusion des savoirs;
 - renforcement de l'interface entre science et politiques: mise en commun des connaissances et appui aux réformes;
 - autonomisation des parties intéressées: renforcement des capacités et des institutions;
 - appui à la mise en œuvre: gestion de programme, collaboration et suivi.

¹ L'importance de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence, les difficultés auxquelles le secteur est confronté et la genèse des Directives sur la pêche artisanale ont fait l'objet de précédents documents du Comité des pêches. Voir, par exemple, COFI/2011/8 (<http://www.fao.org/docrep/meeting/021/k9674F.pdf>) et COFI/2014/3 (<http://www.fao.org/3/a-mk050f.pdf>).

6. Le présent document ne prétend pas établir une liste exhaustive de toutes les réalisations, mais fournit des exemples significatifs. L'annexe 1 contient une bibliographie des publications et documents pertinents.

II. COMPOSANTE 1: SENSIBILISATION – PRODUITS DE CONNAISSANCES ET DIFFUSION DES SAVOIRS

7. Il est indispensable que les gouvernements et les parties concernées soient sensibilisés aux principes et aux dispositions des Directives sur la pêche artisanale, et les comprennent, s'ils doivent les appliquer dans leurs travaux. C'est pourquoi, la FAO s'emploie à accroître la sensibilisation des gouvernements et autres parties prenantes au niveau national, régional et international à la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, et à expliquer pourquoi et comment les principes et les dispositions des Directives sur la pêche artisanale doivent être appliqués dans le cadre de la gouvernance et du développement de la pêche artisanale. Cette sensibilisation a donné lieu à l'organisation de réunions et d'ateliers spécifiques, ainsi qu'à l'engagement dans des processus mondiaux d'élaboration des politiques par la participation à des conférences et des manifestations organisées par les partenaires. Des efforts considérables ont été déployés pour élaborer et diffuser des produits d'orientation et de communication.

8. Parmi les exemples de participation à des processus mondiaux d'élaboration des politiques et à des réunions internationales connexes dans le cadre du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale – généralement en collaboration avec les acteurs et les partenaires du secteur de la pêche artisanale –, on peut citer des manifestations organisées en 2017 par l'ONU (Conférence des Nations Unies sur les océans), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Chatham House, Oak Foundation et Duke University. Ces manifestations ont donné l'occasion d'attirer l'attention sur la pêche artisanale et sur la nécessité d'une participation effective des acteurs de ce secteur aux processus décisionnels qui concernent leur vie et leurs moyens d'existence, et ont contribué à renforcer l'harmonisation des politiques et des stratégies avec les Directives sur la pêche artisanale.

9. Avec l'appui des partenaires, les Directives ont été traduites dans 20 langues, dont les six langues officielles des Nations Unies. Un certain nombre de produits de communication ont également été élaborés, notamment des vidéos² et un nouveau site web des Directives sur la pêche artisanale. Des conseils et un échange de bonnes pratiques et d'expériences sont nécessaires sur tous les aspects des Directives, mais peut-être davantage sur ceux liés aux dimensions sociales et aux principes fondamentaux fondés sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, qui sont des sujets n'étant pas habituellement traités par les administrations chargées des pêches et autres administrations impliquées dans la gouvernance des pêches. Les produits du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale comprennent notamment:

- L'organisation d'un atelier sur l'examen de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le contexte de la mise en œuvre et du suivi des Directives sur la pêche artisanale (*Workshop on exploring the human rights-based approach (HRBA) in the context of implementation and*

² www.youtube.com/watch?v=iYt4TWEgGPA (également disponible en anglais, en espagnol et en portugais); www.youtube.com/watch?v=MOiH6vEn03Q; www.youtube.com/watch?v=UASHml8Dorw; www.youtube.com/watch?v=F6_E5Hti4PE; www.youtube.com/watch?v=xa-0jORA_5s; www.youtube.com/watch?v=BqnBCRPZsMo; www.youtube.com/watch?v=xpBP59xwX8I; www.youtube.com/watch?v=qVcN8EHEzA8; www.youtube.com/watch?v=d51WUZT1Uks; www.youtube.com/watch?v=2DjbZWHIBgM; www.youtube.com/watch?v=zQbP8nuBksE; www.youtube.com/watch?v=QY6sA0MF2Os; <https://vimeo.com/157599801>; www.youtube.com/watch?v=MoRApPeIePw; www.youtube.com/watch?v=ECq2PyVsuYc; www.youtube.com/watch?v=S7CJAU0zIMw

monitoring of the SSF Guidelines) (FAO, Rome, octobre 2016). Pour donner suite à cet atelier, une note d'information sur la relation entre la gouvernance de la pêche artisanale et la concrétisation du droit à une alimentation adéquate dans le contexte des objectifs de développement durable a été publiée en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres divisions de la FAO. En 2017, des manifestations parallèles ont été organisées avec des partenaires sur la conjugaison des efforts pour la pêche artisanale au moyen d'une approche fondée sur les droits de l'homme de la conservation des océans (*Joining forces for sustainable small-scale fisheries through a human rights-based approach to ocean conservation*) à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les océans, et sur les ODD et la pêche artisanale: réaliser les objectifs et le droit à une alimentation adéquate (*SDGs and small-scale fisheries: meeting commitments and realizing the right to adequate food*) lors de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

- L'élaboration participative d'un guide intitulé «Pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale» qui fournit des exemples concrets des éléments pertinents des Directives sur la pêche artisanale pour appuyer leur mise en œuvre. Le manuel est actuellement disponible en anglais et en français. Une vidéo d'animation sur le chapitre 8 des Directives, relatif à l'égalité des sexes, a été produite et peut être visionnée en ligne³.
- Un guide sur la façon de légiférer pour appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, sous la direction du Département juridique de la FAO, sera achevé en 2018.
- Un guide pratique sur la mise en œuvre du chapitre 9 des Directives sur la pêche artisanale (risques de catastrophe): renforcement de la résilience au service des communautés de pêche artisanale (*A Practical Guide to the Implementation of Chapter 9 of the SSF Guidelines [Disaster Risks and Climate Change]: Building Resilience for SSF Communities*) a été élaboré, ainsi qu'une vidéo⁴ sur les enseignements tirés du cyclone Ockhi en Inde.
- Une feuille de route prenant la forme d'un outil simple et facile à utiliser pour aider les pays à entamer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale ainsi que des outils connexes sont en cours d'élaboration.

10. Les nouvelles technologies de l'information et des communications sont de plus en plus utilisées dans le secteur de la pêche pour la navigation et la localisation, les téléphones portables dans le cadre du commerce, l'échange d'informations et les situations d'urgence, les programmes radiophoniques avec les communautés de pêcheurs, ainsi que les informations en ligne et les ressources de réseaux. Une utilisation responsable de ces technologies peut contribuer de manière constructive à l'amélioration des moyens d'existence et à la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs. De ce fait, la FAO et la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) collaborent étroitement avec WorldFish afin de fournir une vue d'ensemble de l'état actuel des technologies de l'information et des communications intéressant la pêche artisanale en Asie, et pour permettre aux pays de la CPAP de mettre en commun leurs expériences de mise en œuvre de ces technologies.

III. COMPOSANTE 2: RENFORCEMENT DE L'INTERFACE ENTRE SCIENCE ET POLITIQUES – MISE EN COMMUN DES CONNAISSANCES ET APPUI AUX RÉFORMES

11. Les politiques nationales et régionales doivent intégrer les principes et les dispositions des Directives sur la pêche artisanale afin de réaliser pleinement le potentiel de la pêche artisanale à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Pour éclairer ces processus d'élaboration de politiques, il faut disposer de connaissances et d'informations. Des informations appropriées et précises sont également nécessaires pour créer une base pour la prise de décision en

³ STILL BEING FINALIZED, WILL ADD LINK LATER

⁴ STILL BEING FINALIZED, WILL ADD LINK LATER

matière d'attention politique accordée au secteur de la pêche artisanale et des investissements à lui consacrer. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale appuie de ce fait l'amélioration des connaissances disponibles sur la pêche artisanale et vise également à fournir une assistance technique pour aider les gouvernements et les parties concernées au niveau national et régional à convertir les nouvelles connaissances en politiques et en interventions. En voici quelques exemples:

- La révision et la mise à jour de l'édition 2012 de l'exploitation cachée: contribution mondiale des pêches de capture (*Hidden Harvest: the global contribution of capture fisheries*) (publiée par la Banque mondiale en collaboration avec la FAO et WorldFish) ont été entreprises pour fournir des données de références complètes et faisant autorité sur le rôle et la contribution de la pêche artisanale. Ces travaux (*Hidden Harvest 2*), qui devraient être achevés en 2020, sont menés en collaboration avec WorldFish et Duke University, et s'appuient sur la compilation et l'analyse de données existantes au niveau mondial, ainsi que sur des études de cas réalisées à l'échelon national et régional. Ils sont décrits plus en détail dans le document COFI/2018/Inf.18.
- Le document technique de la FAO sur les aires marines protégées: interactions avec les moyens d'existence des communautés de pêcheurs et de la sécurité alimentaire (*Marine protected areas: interactions with fishery livelihoods and food security*) s'appuie sur des contributions et des présentations faites lors du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui s'est tenu à Sydney (Australie) en 2014, au cours duquel la FAO a participé à des activités liées à la pêche artisanale et aux Directives sur la pêche artisanale. Il examine les défis à relever par les aires marines protégées et les possibilités que celles-ci offrent pour la pêche artisanale, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire.
- Sept études de cas ont été demandées afin d'analyser les bonnes pratiques de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale dans différentes régions du monde, en lien avec plusieurs domaines thématiques de ces directives. Elles encouragent une plus grande interaction entre les travaux de recherche et les communautés de pêcheurs, notamment le recours aux connaissances traditionnelles et à la recherche participative. Les résultats des études de cas seront publiés dans un document technique de la FAO qui pourra être largement diffusé et présenté afin d'encourager la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

12. La FAO poursuit sa collaboration avec des partenaires de recherche dans le cadre de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. La collaboration avec le réseau de recherche *Too Big to Ignore* (TBTI)⁵ a donné lieu à la publication d'un ouvrage sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Cet ouvrage sur les Directives sur la pêche artisanale: mise en œuvre mondiale (*The Small-scale Fisheries Guidelines: Global implementation*) réunit, dans 34 chapitres, des expériences et des suggestions pour appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Le TBTI organise également le troisième Congrès mondial de la pêche artisanale en Thaïlande du 22 au 26 octobre 2018. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale facilitera la participation des responsables politiques, des acteurs du secteur de la pêche artisanale et des chercheurs en début de carrière issus des pays en développement aux échanges d'informations à jour sur tous les aspects de la pêche artisanale, et sur l'élaboration de plans d'action et de programmes de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. En outre, la FAO et WorldFish ont l'intention de conclure un protocole d'accord qui comprendra, entre autres, une collaboration permanente sur la pêche artisanale et la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

⁵ *Too Big To Ignore* (TBTI) est un réseau mondial de recherche et un partenariat de mobilisation de connaissances qui se concentre sur les questions ayant une incidence sur la durabilité de la pêche artisanale. Il se compose de 400 chercheurs et 20 organisations issus de 45 pays, et s'organise autour de 14 pôles de recherche. Par l'intermédiaire de ces pôles, le TBTI conduit des recherches transdisciplinaires approfondies avec pour objectif d'améliorer la compréhension de différents aspects de la pêche artisanale dans le monde.

13. S'agissant de l'appui aux processus d'élaboration de politiques, en 2015-2016, la FAO a conduit une série de six ateliers régionaux en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud, en Afrique de l'Est, en Afrique du Nord, au Proche-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique australe et dans l'océan Indien, pour appuyer les activités de sensibilisation et la planification de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Quelque 65 Membres de la FAO ont participé à ces ateliers auxquels ont assisté des représentants du secteur de la pêche artisanale, des organisations de la société civile, des universitaires, des organisations régionales et internationales et des ONG, entre autres. Fort des résultats de ces ateliers, le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale a continué à prêter un appui technique aux organisations régionales et à leurs processus d'élaboration des politiques pour renforcer leur rôle et leurs capacités de catalyseurs et de plateformes, afin d'appuyer les États Membres dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Il existe également un certain nombre d'initiatives prises directement par des organisations régionales et des exemples de processus d'élaboration des politiques axés sur les Directives sur la pêche artisanale, notamment:

- Dans les Caraïbes, un processus participatif est en cours pour élaborer un protocole visant à intégrer formellement les Directives sur la pêche artisanale dans la politique commune de la pêche pour la Communauté des Caraïbes, permettant ainsi à l'ensemble des parties prenantes du secteur de la pêche des Caraïbes de les mettre en œuvre dans le cadre d'une politique commune. Le processus participatif, qui comprend le renforcement des capacités, est le fruit d'une collaboration entre des établissements universitaires, des organisations du secteur de la pêche, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour faire progresser la mise en œuvre et suivre ses progrès.
- La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase a effectué sa première enquête sur la pêche artisanale. Les résultats serviront de base à la poursuite des travaux sur la pêche artisanale dans la région.
- En Amérique latine, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain a intégré les Directives sur la pêche artisanale à sa stratégie 2015-2025 et a créé un groupe de travail sur la pêche artisanale. L'organisation a également publié une édition des Directives avec un avant-propos supplémentaire du Directeur régional de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain. Une «loi type sur la pêche artisanale» a été élaborée par le Parlement latinoaméricain (Parlatino) avec l'aide de la FAO.
- En Afrique de l'Ouest, le groupe de travail sur la pêche artisanale du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est a révisé son mandat qui comprend désormais la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. En 2018, une réunion est prévue, combinée à un atelier régional, pour appuyer les activités de sensibilisation et la planification de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.
- La Commission générale des pêches pour la Méditerranée encourage la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2017-2020, qui comprend une cible (n° 2) sur «Contribuer aux moyens d'existence des communautés côtières en favorisant une pêche artisanale durable» et un produit spécifique (n° 2.2) dédié à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire. Un groupe de travail sur la pêche artisanale a été créé au sein de cette Commission. Il se réunira pour la première fois en septembre 2017. Le 26 septembre 2018, une conférence ministérielle sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire sera organisée à Malte. Un projet de plan d'action régional sur la pêche artisanale, fondé sur les Directives sur la pêche artisanale, est en cours de préparation en vue de son adoption lors de cette conférence.
- En Asie du Sud-Est, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est élabore actuellement une approche régionale sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Outre les consultations plus générales sur l'approche régionale, en septembre 2017, il a organisé un atelier d'experts sur l'approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes dans ce contexte.

- La FAO, conjointement à WorldFish et au Secrétariat de la Communauté du Pacifique, prépare un document sur les liens entre les États insulaires du Pacifique et les politiques mondiales d'appui à la pêche artisanale en vue d'éclairer les activités futures dans ce contexte dans le Pacifique.

14. Dans le cadre des organes régionaux des pêches, le bulletin d'information du réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches rend spécifiquement compte des activités de pêche artisanale. Une attention particulière a également été accordée à la pêche artisanale lors des récentes réunions du réseau.

15. Au niveau national, plusieurs Membres ont pris l'initiative de mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale. La FAO a fourni un appui au fur et à mesure des demandes qui lui ont été adressées. Parmi les exemples de processus nationaux de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, on peut citer:

- *Cambodge*: Un examen du cadre réglementaire actuel visant à évaluer dans quelle mesure celui-ci concorde avec les principaux éléments des Directives sur la pêche artisanale a été réalisé, ainsi qu'une évaluation participative de 16 pêches communautaires. Des projets pilotes sont mis en œuvre dans ces pêches.
- *Costa Rica*: Un projet de loi sur la pêche artisanale a été parachevé. Un accord relatif à une phase de suivi pour appuyer le processus d'approbation de la loi, ainsi que pour continuer à renforcer les communautés, les mécanismes interinstitutionnels et le partage des expériences régionales dans le contexte de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain est en voie d'achèvement. Pour compléter ces initiatives, les organisations de la société civile continuent d'œuvrer dans les communautés, notamment sur la question de l'amélioration de l'accès au marché pour les produits issus de la pêche artisanale.
- *Équateur*: Un atelier national sur l'élaboration d'une feuille de route pour le gouvernement et le secteur de la pêche visant à mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale a été tenu, et l'application des résultats est en cours.
- *Guinée*: Sur la base de l'engagement pris par la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale, en octobre 2017, à l'occasion de la Conférence «Notre océan» qui s'est tenue à Malte, des travaux visant à mettre en place un Plan d'action national en Guinée ont été entamés en organisant un atelier consultatif les 11 et 12 janvier 2018.
- *Pérou*: Un atelier, dont l'objectif était d'élaborer une feuille de route conjointe entre le gouvernement et le secteur de la pêche artisanale sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, axée sur les questions relatives à l'égalité des sexes, a été organisé à la demande du vice-ministre des Pêches et de l'aquaculture.
- *Sri Lanka*: Un forum sur la pêche artisanale composé d'universitaires, de chercheurs, d'acteurs étatiques, d'organisations de la société civile et d'organisations à assise communautaire a été créé. Il devrait jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.
- *Tanzanie*: L'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale est coordonnée par une équipe nationale spéciale, et comprendra, entre autres, la création d'un bureau de l'égalité hommes-femmes au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi qu'un appui à l'organisation des femmes vendeuses et transformatrices de poisson. Un atelier de lancement a eu lieu en février 2018.

IV. COMPOSANTE 3: AUTONOMISATION DES PARTIES INTÉRESSÉES – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES INSTITUTIONS

16. Pour mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale de manière participative, il faut compter sur des mécanismes institutionnels et sur des parties prenantes informées et compétentes. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale encourage l'amélioration des capacités techniques et organisationnelles des gouvernements et des parties prenantes au niveau local, national et régional. La FAO collabore notamment avec les membres du Groupe de travail sur les pêches du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP⁶) par l'intermédiaire de consultations avec leurs représentants sur des questions liées à la mise en œuvre du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale et plus généralement sur la mise en œuvre des Directives. Grâce à l'appui financier du Fonds international de développement agricole, le Groupe de travail sur les pêches du CIP a organisé une série de manifestations nationales et régionales pour ses membres afin de les doter des moyens d'agir et d'examiner la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Une collaboration est également en cours avec le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche, une organisation non gouvernementale internationale qui a participé activement à l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale et qui continue à être un partenaire important dans le processus de mise en œuvre.

17. S'agissant des programmes de formation à l'intention des gouvernements, les initiatives comprennent la collaboration de la FAO avec, entre autres, le Centre du développement et de l'innovation de Wageningen (Wageningen University and Research, Pays-Bas) sur des formations dans le domaine de la pêche, et avec le TBTI sur le cours de formation interdisciplinaire. Dans ce contexte, un outil d'évaluation rapide pour les situations d'urgence liées à la pêche destiné à faire face aux situations d'urgence en matière de pêches continentales a été élaboré. Dans les Caraïbes, une formation sur l'intervention en situation d'urgence dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture a été effectuée.

18. Les initiatives suivantes visent à renforcer les organisations d'artisans pêcheurs et leurs capacités:

- En Amérique centrale, le Fonds pour le développement des peuples autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes (*Fondo para el desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y El Caribe*) a organisé une formation de renforcement des capacités relatives aux Directives sur la pêche artisanale à l'intention des peuples autochtones qui s'est tenue au Panama, en août 2017. Des activités de suivi sont menées dans la région, notamment l'élaboration d'un guide destiné aux peuples autochtones d'Amérique centrale concernant les Directives sur la pêche artisanale, qui favorisera l'autonomisation et l'appui à la création d'un réseau régional de peuples autochtones sur la pêche artisanale.
- Dans les Caraïbes, *Stewardfish*, un nouveau projet du Fonds pour l'environnement mondial, cherchera à renforcer les organisations de pêcheurs afin qu'elles participent plus activement au processus décisionnel. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale facilitera l'appui que le Groupe de travail sur les pêches du CIP et le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche apporteront au projet.
- Dans le cadre du projet du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs «Permettre aux femmes de tirer profit plus équitablement des chaînes de valeur agroalimentaires», une sensibilisation aux Directives sur la pêche artisanale a été menée dans certains pays africains, et des ateliers nationaux axés sur les chapitres 6 à 8 de ces directives ciblant, en particulier, les

⁶ Le Groupe de travail sur les pêches du CIP représente les OSC associées au processus des Directives sur la pêche artisanale depuis la Conférence mondiale sur les pêches artisanales tenue à Bangkok (Thaïlande) en 2008, et travaille en étroite collaboration avec la FAO sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

femmes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Tunisie, ont été réalisés entre mai et août 2017. En novembre 2017, au Ghana, un atelier régional du Réseau africain pour la technologie et la sécurité sanitaire du poisson a permis de rassembler les principales expériences tirées des travaux réalisés à l'échelon national, et des guides spécifiques aux pays sont en train d'être achevés en vue de leur publication. Au Burkina Faso, des modalités de suivi ont été fixées pour étudier les possibilités de valeur ajoutée pour les produits issus de la pêche artisanale.

19. La pêche à la palourde en Tunisie constitue un exemple spécifique, toujours dans le cadre du projet du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs, où l'appui à une organisation de petits producteurs a abouti à des résultats tangibles. Les pêcheuses de palourdes ont été dotées d'un pouvoir de négociation plus fort, le plaidoyer au niveau décisionnel a donné lieu à plus de transparence dans les opérations de commercialisation, et un accord en matière de prix minimum imposé a été établi entre une association de pêcheuses de palourdes, un établissement de dépuración et d'exportation des palourdes et un importateur. Cet accord a permis aux pêcheuses d'accroître la prévisibilité et la sécurité des prix et de leurs revenus.

20. Plusieurs initiatives sont actuellement mises en place pour cartographier les organisations d'artisans pêcheurs en évaluant leurs besoins et en leur fournissant un appui. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale collabore avec des partenaires à cet égard. L'université Duke mène des travaux, avec le soutien de l'Oak Foundation et conjointement avec les principales organisations d'artisans pêcheurs, pour établir un inventaire et une cartographie des organisations d'artisans pêcheurs à l'échelon mondial et réaliser une évaluation participative des besoins en matière de capacités.

21. En 2017, dans le cadre du projet du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs intitulé «Accroître le recours aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts parmi les organisations de la société civile et les organisations de base», le guide de formation «Mise en pratique des directives volontaires sur les régimes fonciers: Guide de formation à l'intention des organisations de la société civile» a été conçu pour créer des supports d'apprentissage adaptés à la pêche artisanale afin de rapprocher les Directives volontaires et les Directives sur la pêche artisanale. Ces supports ont été élaborés conjointement par la FAO et le Groupe de travail sur les pêches du CIP, et mis à l'essai en Indonésie avec environ 50 représentants des organisations de pêche artisanale. Un dialogue de haut niveau avec le ministre des Affaires maritimes et de la Pêche a été organisé pour présenter les résultats de la formation et aborder les préoccupations des pêcheurs artisanaux et les problèmes auxquels ils font face. Des formations sont d'ores et déjà programmées dans huit autres pays: Argentine, Brésil, Ghana, Honduras, Maurice, Ouganda, Sri Lanka et Tanzanie. En outre, une réunion d'évaluation mondiale sera tenue à l'intention des organisations chargées des ateliers de formation dans tous les pays visés, afin d'obtenir un retour d'information des différentes parties impliquées dans les ateliers de formation, et d'échanger sur les enseignements tirés, les possibilités d'amélioration du guide de formation et les prochaines étapes.

V. COMPOSANTE 4: APPUI À LA MISE EN ŒUVRE – GESTION DE PROGRAMME, COLLABORATION ET SUIVI

22. La mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale tire profit de la coordination, de la diffusion des enseignements tirés et du suivi des progrès réalisés, lequel promeut également le partage d'expériences. À cet égard, le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale vient à l'appui de deux grands axes de travail: l'élaboration du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale comme mécanisme de partenariat visant à favoriser la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, et le suivi des progrès réalisés en vue d'assurer la durabilité de la pêche artisanale.

23. Conformément aux recommandations du Comité de 2016, l'élaboration du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale comme mécanisme complémentaire au programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale au service de la mise en œuvre efficace des Directives sur la pêche artisanale se poursuit. Le Cadre stratégique mondial constituera un mécanisme de partenariat avec pour objectif la cohérence des approches de mise en œuvre, la création de synergies, un plaidoyer commun, la mobilisation des ressources et le partage d'expériences. En outre, le suivi de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et le partage d'expériences en la matière devraient représenter des composantes importantes du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, notamment pour ce qui est du suivi de la réalisation des ODD, plus particulièrement la cible 14b de l'ODD 14.

24. Le Cadre stratégique mondial réunit de multiples parties prenantes et, bien qu'il soit dépourvu de valeur constitutionnelle ou juridique formelle, il encouragera la participation des acteurs du secteur de la pêche artisanale, en collaboration avec les représentants des pouvoirs publics, dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche, en leur donnant l'occasion de s'impliquer à l'échelon mondial. Il aura un rôle de conseiller et de facilitateur, et ses activités feront l'objet d'un compte rendu au Comité. En 2017, un projet de ce cadre, élaboré conjointement avec le Groupe de travail sur les pêches du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), a été présenté au Bureau du Comité des pêches⁷.

25. La structure proposée pour le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale comprend un groupe consultatif, un groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale, une plateforme de partage des connaissances et un secrétariat:

- Le groupe consultatif est composé de deux représentants de chaque organisation mondiale d'artisans pêcheurs et d'autres groupes de parties prenantes qui seraient identifiés de manière participative au terme d'un processus consultatif, par exemple, les peuples autochtones (directement impliqués dans le secteur de la pêche artisanale) et les travailleurs ruraux, en adoptant des critères en matière d'égalité hommes-femmes et d'équilibre régional.
- Le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale sera constitué de membres du Comité des pêches participant à titre volontaire. Il sera conseillé par le groupe consultatif, et devra fournir à la FAO et aux autres acteurs intéressés des conseils et des orientations sur les programmes, notamment sur les priorités futures, liés à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.
- D'autres acteurs (par exemple, les universitaires, les instituts de recherche, les organisations régionales et les ONG) formeront la plateforme de partage des connaissances et appuieront la réalisation des objectifs du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, en particulier, ils produiront des connaissances et encourageront le renforcement des capacités. Ils soutiendront le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale et le groupe consultatif au moyen de travaux de recherche, de communication, de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et autres activités pertinentes.
- Un secrétariat de la FAO facilitera les travaux du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale et consultera régulièrement les représentants du groupe consultatif dans ce contexte. Il préparera un résumé des activités du Cadre stratégique mondial pour le soumettre à l'examen du Comité des pêches lors de ses sessions ordinaires.

26. Des travaux destinés à orienter le suivi des améliorations de la pêche artisanale et de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale ont été entamés. Ce système de suivi doit également fournir des informations pour orienter les activités futures liées à la mise en œuvre, et générer des apprentissages, promouvoir des échanges d'expériences et appuyer le recensement des bonnes pratiques. Une étude de référence/exploratoire a été commandée pour recenser les systèmes et indicateurs de suivi existants qui pourraient être pertinents, en accordant une attention particulière aux ODD. En septembre 2017, un atelier à parties prenantes multiples sur le thème Vers un système

⁷ Ce projet figure à l'annexe 2.

mondial de suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale (*Towards a global system for monitoring progress on the implementation of the SSF Guidelines*) a été tenu au Centre Bellagio de la Fondation Rockefeller, au lac de Côme (Italie). Les activités de suivi comprennent la mise au banc d'essai des indicateurs dans la région Caraïbes et le regroupement d'informations supplémentaires provenant des organisations de pêche artisanale.

27. Le Programme 2030 est un cadre de gouvernance mondiale de même nature. En particulier, la FAO, en tant qu'institution garante de l'indicateur 14.b.1 des ODD – Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs, aide les pays à œuvrer à la réalisation de l'ODD 14b et à rendre compte de sa progression. L'indicateur est un indicateur composite fondé sur trois questions tirées du questionnaire de la FAO sur le Code de conduite pour une pêche responsable. La FAO encourage et appuie les pays pour s'assurer que les processus d'établissement de rapports soient réalisés de manière participative et constructive dans ce contexte (voir COFI/2018/9).

28. La gestion du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale relève de la responsabilité générale du groupe spécial chargé des Directives sur la pêche artisanale rattaché au Département des pêches et de l'aquaculture. Ce groupe spécial est composé de fonctionnaires techniques du Département des pêches et de l'aquaculture. Il existe également un réseau technique sur la pêche artisanale qui comprend du personnel d'autres départements de la FAO et de bureaux régionaux et sous-régionaux concernés par le programme.

VI. OBSERVATIONS FINALES

29. Depuis la trente-deuxième session du Comité en 2016, l'intérêt s'est fortement accru pour la pêche artisanale, ainsi que pour l'appui à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, parmi les Membres de la FAO, les organisations régionales, les donateurs et autres partenaires du développement, mais également parmi les parties prenantes en général. Au total, au cours des quatre dernières années, quelque 4 000 exemplaires des Directives sur la pêche artisanale, dans différentes langues, ont été distribués, et la FAO continue à recevoir des demandes de matériel et d'appui technique. Les efforts considérables en matière de sensibilisation, déployés depuis l'adoption des Directives sur la pêche artisanale en 2014, portent leurs fruits. Toutefois, ils doivent être poursuivis et, en particulier, davantage d'interventions doivent être menées sur le terrain, là où le changement et les effets réels seront générés.

30. Les initiatives et les processus nationaux, régionaux et internationaux à appuyer la mise en œuvre au niveau local. La FAO joue un rôle de facilitateur et de catalyseur à tous les niveaux, mais son avantage comparatif réside dans son pouvoir mobilisateur et sa capacité à définir, élaborer, analyser et partager des méthodes et des bonnes pratiques. Le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale devrait donc continuer à jouer un rôle essentiel et contribuer à un environnement favorable à la génération d'impacts et de changements sur le terrain, dans les pays, grâce à l'appui aux politiques, au renforcement des capacités, à l'étude des bonnes pratiques et à l'appui aux initiatives nationales.

31. Les Membres de la FAO sont encouragés à entamer la mise en œuvre au niveau national en collaboration avec les acteurs du secteur de la pêche artisanale, et à travailler aux côtés de la FAO et d'autres partenaires pour améliorer les moyens d'existence de plusieurs millions de personnes habitant les zones côtières et continentales, tributaires de la pêche artisanale, et des revenus et de l'apport en éléments nutritifs qu'elle offre. La FAO continue à recevoir des demandes d'appui technique et autres types d'appui à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale de la part des Membres et d'organisations. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour donner suite à ces demandes. Les partenaires fournisseurs de ressources sont ainsi encouragés à également appuyer le programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale.

ANNEXE 1: Bibliographie

PUBLICATIONS DE LA FAO

FAO. 2015. Rapport de la trente et unième session du Comité des pêches. Rome, 9-13 juin 2014 FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1101. FAO. 126 pp: <http://www.fao.org/3/a-i4634f.pdf>.

FAO. 2015. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté: www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/en.

FAO. 2015. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Présentation: <http://www.fao.org/3/a-i4487f.pdf>.

FAO. 2015. *Towards the implementation of the SSF Guidelines. Proceedings of the Workshop on the Development of a Global Assistance Programme in Support of the Implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. 8-11 décembre 2014, Rome, Italie. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 40. Rome. 84 pp: www.fao.org/3/a-i4880e.pdf.

FAO. 2015. *Proceedings of the Southeast Asia Regional Consultation Workshop on the Implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Bali, Indonesia, 24-27 août 2015, Rome, Italie. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 42: www.fao.org/3/a-i5253e.pdf.

FAO. 2015. *Informe de la reunión Inter-sesiones de la Comisión de Pesca Continental y Acuicultura para América Latina y el Caribe (COPESCAALC)*. Lima, Pérou, 24 au 25 septembre 2015: www.fao.org/3/a-bc478s.pdf.

FAO. 2016. *Towards the implementation of the SSF Guidelines in the Near East and North Africa Region. Proceedings of the Near East and North Africa Regional Consultation Towards the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Muscat, Sultanat d'Oman, 7-10 décembre 2015. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 48: www.fao.org/3/a-i6095e.pdf.

FAO. 2016. Pour une pêche artisanale durable – Progrès accomplis dans l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). COFI/2016/7: <http://www.fao.org/about/meetings/cofi/documents-cofi32/fr/>.

FAO. 2016. Progrès accomplis dans l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). COFI/2016/Inf.13: <http://www.fao.org/about/meetings/cofi/documents-cofi32/fr/>.

FAO. 2016. *Proceedings of the Workshop on Exploring the human rights-based approach in the context of the implementation and monitoring of the SSF Guidelines*. Rome, 24-26 octobre 2016: www.fao.org/3/a-i6933e.pdf.

FAO. 2016. *Report of the Sixth Meeting of the Regional Fishery Body Secretariats' Network*. Rome, Italie, 9 et 15 juillet 2016. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1175. Rome, Italie: www.fao.org/3/a-i6597e.pdf.

FAO. 2017. *Towards the implementation of the SSF Guidelines in South Asia. Proceedings of the South Asia FAO-BOBLME Regional Consultation on the Implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty*

Eradication. 23-26 novembre 2015, Colombo, Sri Lanka. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 57: www.fao.org/3/a-i7164e.pdf.

FAO. 2017. *Towards the implementation of the SSF Guidelines in Eastern Africa. Proceedings of the East Africa Consultation Workshop on Improving Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. 15-18 septembre 2015, Addis-Ababa, Éthiopie.

FAO. 2017. *Improving our knowledge on small-scale fisheries: data needs and methodologies. Workshop proceedings*. 27-29 juin 2017: <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/4e8edaeb-256c-4036-8c3f-bf2960e71383/>.

FAO. 2017. Pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale – Guide. Pour appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté: <http://www.fao.org/3/i7419fr/I7419FR.pdf>.

FAO. 2017. *The relationship between the governance of small-scale fisheries and the realization of the right to adequate food in the context of the Sustainable Development Goals. Information note prepared in collaboration with UN Office of the High Commissioner of Human Rights (OHCHR)*: www.fao.org/3/a-i7922e.pdf.

FAO. 2017. *SSF Corner. Regional Fishery Body Secretariats' Network Newsletter May 2017, Issue #15*: www.fao.org/3/a-i7244e.pdf.

GFCM. 2017. *Report of the first meeting of the Working Group on Small-Scale and Recreational fisheries (WGSSF)*. Comité consultatif scientifique des pêches: www.fao.org/gfcm/reports/technical-meetings/detail/en/c/1061844/.

Commission de l'océan Indien. 2017. *Proceedings of the Regional Consultation Workshop on Implementing the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-scale Fisheries in the context of Food Security and Poverty Eradication*. 12-15 décembre 2016, Plaine Magnien, Maurice. Commission de l'océan Indien, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Communauté de développement de l'Afrique australe: http://commissionoceanindien.org/fileadmin/projets/smartfish/MR/Report_SSF-109.pdf.

Jentoft, S., Chuenpagdee, R., Barragán-Paladines, M.J., Franz, N. (sous la direction de). 2017. *The Small-scale Fisheries Guidelines: Global implementation*. MARE Publications Series. (Consulter www.springer.com/us/book/9783319550732; <https://issfcloud.toobigtoignore.net/>).

Westlund, L.; Charles, A.; Garcia S.; Sanders, J. (sous la direction de). 2017. *Marine protected areas: Interactions with fishery livelihoods and food security*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 603. Rome, FAO. Disponible en ligne à l'adresse: www.fao.org/3/a-i6742e.pdf.

AUTRES DOCUMENTS

FAO. 2017. *E-learning on SDG 14b.1*: www.fao.org/elearning/#/elc/en/course/SDG14B1.

Vidéo de la FAO sur la pêche artisanale durable: www.youtube.com/watch?v=QsJnwKPkUg4&list=PLzp5NgJ2-dK6rvL0neIyknuTmM-3QKwBh&index=10 (disponible avec sous-titre dans toutes les langues de l'ONU).

Vidéo de la FAO sur les Directives sur la pêche artisanale: www.youtube.com/watch?v=DQH3UqDiy2k.

Vidéo sur un atelier régional de renforcement des capacités tenu en Afrique pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, organisé par les organisations de la société civile en 2016: https://vimeo.com/209381532?utm_source=email&utm_medium=vimeo-cliptranscode-201504&utm_campaign=28749.

Vidéo du WFFP-WFF-ICSF-CIP (financé dans le cadre de leur projet FIDA sur la diffusion de l'information sur les Directives sur la pêche artisanale): www.youtube.com/watch?v=uqC9Bef-IwE (également disponible en français et en espagnol).

Vidéos de la FAO sur les *Directrices para sostenibilidad de pesca en pequeña escala en Costa Rica*: www.youtube.com/watch?v=BdWq5eKA2No et www.youtube.com/watch?v=J0YCgTSFZSU.

Bureau régional de la FAO pour le Pacifique, une vidéo sur la pêche côtière dans le Pacifique et cogestion: www.youtube.com/watch?v=lHCwrMNHnhk.

Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), vidéo intitulée *Building a future for sustainable small-scale fisheries in the Mediterranean and the Black Sea*: www.youtube.com/watch?v=kR5QVKzvLtQ.

Vidéo de la CGPM sur la conférence régionale *Building a future for sustainable small-scale fisheries in the Mediterranean and the Black Sea* tenue à Alger du 7 au 9 mars 2016: www.youtube.com/watch?v=rFuYK6l-8vo.

Rapports sur les consultations menées par les organisations de la société civile pour l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale (WFF, WFFP, ICSF et CIP): <https://sites.google.com/site/smallscalefisheries/>. Il existe également un site web de l'ICSF sur les droits de l'homme et la pêche (<https://sites.google.com/site/ssfguidelines/human-rights-and-fisheries-1>).

ANNEXE 2: Note à l'intention du Bureau du Comité des pêches sur le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale

Note pour la réunion du Bureau du Comité des pêches du 20 avril 2017 Point sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale

Contexte

En 2016, le Comité des pêches de la FAO s'est félicité de la mise au point d'un programme-cadre d'assistance de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale et a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme complémentaire prenant la forme d'un Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, avec une participation pleine et effective de toutes les régions et en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés du secteur de la pêche artisanale. Le Comité a également invité la FAO à énoncer plus en détail le but, le rôle et la structure du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, en mettant en exergue sa fonction dans le domaine du partage d'informations et des données d'expérience, et dans la promotion d'une approche inclusive et globale. Le Comité a également suggéré d'examiner le rôle du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale dans le contexte du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles pertinentes des ODD, tout en reconnaissant que la responsabilité liée à l'établissement de rapports sur les ODD revenait aux pays.

À cet égard, l'avant-projet de ce Cadre stratégique mondial au service de la mise en œuvre de Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), présenté ci-après, a été élaboré en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les pêches du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire. Il ne s'agit pas de créer un nouvel organe de la FAO, ni d'entraver les processus habituels de l'Organisation. Il s'agit d'un cadre multi-acteurs dépourvu de valeur constitutionnelle ou juridique formelle. Le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale n'a aucun pouvoir de décision, mais a un rôle de conseil et de facilitation.

Le Bureau du Comité des pêches est invité à présenter cet avant-projet à ses membres afin d'obtenir un retour d'informations et des indications visant à affiner son élaboration, et à partager les commentaires qu'il a recueillis au cours de la réunion du Bureau du Comité des pêches du 20 avril 2017.

Cadre stratégique mondial au service de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) – Avant-projet

Vision et objectif

La vision du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale est de proposer un mécanisme mondial pour faciliter l'interaction entre les membres du Comité des pêches et les acteurs intéressés dans le but d'appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale à tous les niveaux, et de promouvoir une vision et une approche de la mise en œuvre communes, fondées sur les principes des Directives elles-mêmes. Le Cadre stratégique mondial est établi au vu de l'approbation, par le Comité des pêches, de la nécessité d'un mécanisme complémentaire au programme-cadre d'assistance de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale. Il s'inscrira dans le cadre de la FAO et se conformera à ses règlements et politiques.

Les objectifs du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale sont les suivants:

- 1) appuyer les résultats du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale et d'autres activités de la FAO au service de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale;
- 2) guider et éclairer les activités et initiatives menées par d'autres parties intéressées à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et d'autres projets favorisant la mise en œuvre de ces directives.

Pour atteindre les objectifs, les principales activités à réaliser sont notamment:

- la sensibilisation aux Directives sur la pêche artisanale;
- la promotion d'une approche fondée sur les droits de l'homme;
- l'appui au suivi de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale grâce à des processus participatifs, conformément aux paragraphes applicables des Directives (13.4 et 13.5) et à la recommandation du Comité des pêches de 2014 sur le rôle de la FAO, et à un processus de suivi par l'intermédiaire du Comité des pêches,
- la mise en place de mécanismes d'information et de partage d'expériences, et
- la mobilisation de ressources.

Il est important de noter que le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale favorisera la participation pleine et entière des acteurs du secteur de la pêche artisanale dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, en particulier des communautés d'artisans pêcheurs, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

Principes directeurs

32. Les grands principes directeurs qui orientent les activités et le fonctionnement du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale sont ceux énoncés au chapitre 3 des Directives (Principes directeurs) pour assurer une mise en œuvre cohérente des politiques, stratégies et interventions à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

Structure

Le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale est un cadre multi-acteurs dépourvu de valeur constitutionnelle ou juridique formelle. Il n'a aucun pouvoir de décision, mais a un rôle de conseil et de facilitation. Ses activités feront l'objet de rapports au Comité des pêches.

Sa structure reflète les principes directeurs des Directives sur la pêche artisanale, et établit des rôles clairs pour que les différents acteurs promeuvent une approche de partenariat équilibrée et équitable, et une collaboration intersectorielle pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale⁸.

Les gouvernements ont un rôle déterminant à jouer pour assurer la mise en œuvre des Directives au niveau régional, national et local, et pour intégrer ces dernières dans les politiques, stratégies et autres mesures applicables – non seulement pour le développement du secteur de la pêche, mais aussi pour le développement socioéconomique en général. Un engagement politique à un haut niveau, conjugué à

⁸ Ce mécanisme a été mis en place en partant des éléments suivants: i) compte tenu de la nature de la composition et de la gouvernance de la FAO, les principaux interlocuteurs de l'Organisation sont ses États Membres; et ii) les Textes fondamentaux, les règlements, les procédures ou la composition des Organes directeurs ne seront pas concernés par ce mécanisme.

des investissements dans les capacités et à des processus décisionnels participatifs à l'échelon national, sera indispensable pour concrétiser la nouvelle vision proposée pour la pêche artisanale.

Les pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, par l'intermédiaire de leurs organisations, sont les principaux moteurs du changement et jouent un rôle majeur dans les processus partant de la base en vue d'intégrer les Directives sur la pêche artisanale dans les politiques, stratégies et interventions pertinentes au niveau local, national et régional. Le rôle des organisations de la société civile a été revalidé dans un nouvel échange de lettres entre le CIP et la FAO, et dans la «stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile».

La mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale nécessite la participation de l'ensemble des acteurs. Compte tenu de cette approche, les moyens suivants permettront de participer au Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale:

Groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale

Le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale sera constitué de membres du Comité des pêches participant à titre volontaire. Il devra fournir à la FAO et aux autres acteurs intéressés des conseils et des orientations sur les programmes, notamment sur les priorités futures, liés à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. L'un des Membres devra être désigné par les autres Membres pour représenter le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale et entretenir des relations avec le groupe consultatif et la plateforme de partage des connaissances du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, notamment en établissant un rapport à chaque session du Comité des pêches, directement ou par l'intermédiaire du secrétariat de la FAO.

Groupe consultatif

Le groupe consultatif est composé de deux représentants de chaque organisation mondiale d'artisans pêcheurs et d'autres groupes de parties prenantes qui seraient identifiés de manière participative au terme d'un processus consultatif, par exemple, les peuples autochtones (directement impliqués dans le secteur de la pêche artisanale) et les travailleurs ruraux, en adoptant des critères en matière d'égalité hommes-femmes et d'équilibre régional; et avec la participation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Fonds international de développement agricole (FIDA). Ce groupe devra conseiller le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale sur la mise en œuvre de ces directives et le suivi effectué par l'ensemble des acteurs concernés, et devra interagir avec la FAO, pour éclairer les travaux de mise en œuvre de la FAO et faciliter la participation des organisations de la société civile à ces derniers.

Plateforme de partage des connaissances

D'autres acteurs (par exemple, les universitaires, les instituts de recherche, les organisations régionales et les ONG) seront identifiés par le secrétariat et par le groupe consultatif parmi les acteurs ayant déjà été impliqués dans les Directives sur la pêche artisanale et qui travaillent activement sur des questions liées à la pêche artisanale, pour soutenir la réalisation des objectifs du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale et, en particulier, produire des connaissances et appuyer le renforcement des capacités.

Ils soutiendront le groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale et le groupe consultatif au moyen de travaux de recherche, de communication, de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et autres activités pertinentes. Les membres de la plateforme de partage des connaissances peuvent aussi demander conseil de manière volontaire au groupe consultatif sur des stratégies et des activités nécessaires pour faire avancer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

Le secrétariat de la FAO facilitera les travaux du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale et consultera régulièrement le secrétariat du Groupe de travail sur les pêches du Comité international de planification dans ce contexte. Il préparera un résumé des activités du Cadre stratégique mondial pour le soumettre à l'examen du Comité des pêches lors de ses sessions ordinaires.

Suivi

L'avant-projet du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale sera communiqué aux partenaires concernés, notamment les gouvernements et les organisations régionales, pour être affiné (par exemple, ajouter des détails sur le nombre maximum de membres du Groupe des amis des Directives sur la pêche artisanale et du groupe consultatif, les critères de sélection, etc.), achevé et mis au banc d'essai.

Les résultats seront présentés à la prochaine réunion du Comité des pêches en 2018.